

E 7110 1/71

*Le Ministre de Suisse à Londres, C. Paravicini, au Chef de la Division  
du Commerce du Département de l'Economie publique, W. Stucki*

L

Londres, 22 juillet 1931

Négociations douanières  
Union douanière Austro-Allemande<sup>1</sup>

Je vous remercie d'avoir bien voulu me communiquer, par votre lettre du 16 juillet (M.-8-G.B.-2.), une notice rédigée par vous<sup>2</sup> à la suite d'une conversation que vous aviez eue le même jour avec l'Attaché Commercial de la Légation de Grande-Bretagne à Berne, qui était venu vous soumettre une proposition relative aux négociations suisse-britanniques entreprises au mois de mars dernier<sup>3</sup>.

Il résulte de la suggestion que vous a soumise l'Attaché Commercial à Berne que la Grande-Bretagne pense que la Suisse pourrait, le cas échéant, renoncer à lui demander une contre-prestation en échange de certaines modifications que nous pourrions être amenés à apporter à notre propre tarif en faveur de l'importation anglaise en Suisse.

J'ai pris connaissance avec grand intérêt de cette manifestation de désir qui vous est faite dans l'intention de favoriser, dans le sens anglais bien entendu, les pourparlers en cours.

A vrai dire, cette suggestion ne nous surprend nullement et nous comprenons parfaitement la réponse que vous avez donnée et qui est d'ailleurs celle que nous aurions faite nous-mêmes, au cas où l'idée nous aurait été soumise à votre intention par le Board of Trade.

Vous vous souviendrez, à ce propos, que dans les rapports d'orientation sur la situation que nous vous avons envoyés et plus précisément dans notre communication du 15 mai 1931<sup>4</sup>, nous vous donnions un compte-rendu d'une visite à Sir Henry Fountain, Chef de la Section des Traités au Board of Trade.

L'objet de notre visite alors avait été de recueillir son impression sur les réponses qu'il avait reçues des divers pays auxquels avait été envoyée la proposition Graham<sup>5</sup>.

Sir Henry, avec une attitude à peine perceptible de découragement, nous dit alors que les réponses, y compris bien entendu la nôtre, n'avaient pas correspondu, dans les grandes lignes, à l'attente du Board of Trade. Ces réponses, à son avis, étaient les unes et les autres bien «continentales» dans leur conception, c'est-à-dire qu'elles tendaient à initier des négociations de traités de commerce propre-

1. Nous n'avons pas retenu la partie de la lettre de Paravicini consacrée à cette question. Cf. aussi nos 71 et 266.

2. Cf. n° 91.

3. Cf. nos 63 et 69.

4. Non reproduit.

5. Cf. n° 61.

24 JUILLET 1931

213

ment dites, alors que la Grande-Bretagne au contraire avait en vue une sorte de proclamation de vaste portée dans laquelle ce pays offrait implicitement de maintenir son système fondamental de libre-échange et que les Etats pressentis se contenteraient de prendre acte avec satisfaction de cette décision importante, sans émettre des désirs de contreparties substantielles qui, forcément, devaient amener les Etats sur le terrain des négociations commerciales.

Cette situation s'explique d'autant mieux que le Board of Trade n'est pas accoutumé à ce genre de négociations tarifaires, qu'il se sent, sur ce terrain, en infériorité et qu'il aurait été heureux de pouvoir les éviter. D'autre part, il me paraît cependant sensé d'admettre que Mr. Graham et ses collaborateurs auraient pu s'attendre à ce que les différents Etats intéressés sur le Continent ne leur répondissent pas strictement en conformité avec les désirs et intérêts anglais. Cette pensée s'explique à l'égard de la Suisse plus spécialement, dont on sait que le tarif est parmi les plus bas du monde.

Je ne vous ai plus renseigné ces derniers temps sur le développement dans toute cette question et sur les pourparlers qui auraient pu être entamés entre la Grande-Bretagne et les autres Etats qui ont répondu à la proposition Graham. Mais on a évidemment laissé tomber, depuis lors, l'intérêt direct qu'on portait à la chose, parce qu'elle a été, dans une certaine mesure, contrecarrée par la proposition de l'Union douanière austro-allemande et par les problèmes se rattachant à ceux qui sont étudiés par la Commission de l'Union Européenne<sup>6</sup>.

Je tâcherai néanmoins de voir prochainement Sir Henry Fountain pour connaître la situation actuelle de l'affaire et recueillir quelques données sur le point de vue des milieux économiques britanniques.

Je me réserve par conséquent de vous écrire à nouveau.

[...]

---

6. Sur cette question, cf. n° 82.